

# Impôt sur le revenu : le calendrier de la déclaration en 2023

Par [Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous >](https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous), le 16/03/2023 - [Impôt sur le revenu](#) LECTURE : 2 MINUTES

Comme chaque année, le mois d'avril marque le début de la campagne de déclaration des revenus, lors de laquelle tous les contribuables doivent remplir leur déclaration. Présentation du calendrier complet de la déclaration 2023 des revenus 2022.

## Déclaration en ligne : date d'ouverture du service le 13 avril 2023

Le service de déclaration en ligne **ouvre cette année le jeudi 13 avril 2023** et jusqu'aux dates limites établies par département et par zone. Pour déclarer vos revenus simplement, il vous suffira de vous rendre dans votre espace « particulier » sur [impots.gouv.fr < https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginAccess?op=c&url=aHR0cHM6Ly9jZnNwYXJ0LmltcG90cy5nb3V2LmZyLW== >](https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginAccess?op=c&url=aHR0cHM6Ly9jZnNwYXJ0LmltcG90cy5nb3V2LmZyLW==>) et de vous laisser guider.

Les dates limites de déclaration pour les trois zones

Vous résidez dans le département numéroté : La date limite de déclaration en ligne est fixée au :

départements n°01 à 19 (zone 1) et non-résidents

**jeudi 25 mai 2023 à 23h59**

départements n°20 à 54 (zone 2)

**jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 23h59**

départements n°55 à 974/976 (zone 3)

**jeudi 8 juin 2023 à 23h59**

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

**Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !**

**Je m'abonne**

## Déclaration papier (en cas d'impossibilité à la faire en ligne) : jusqu'au lundi 22 mai 2023

Depuis 2019, l'ensemble des foyers fiscaux ont l'obligation de déclarer en ligne. Néanmoins si vous n'êtes pas en mesure de déclarer vos revenus par internet, vous pouvez utiliser la déclaration papier.

La date limite de dépôt des déclarations est fixée au 22 mai 2023 à 23h59 (y compris pour les Français résidents à l'étranger), le cachet de la Poste faisant foi.

Pour rappel, vous pouvez déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- ▶ votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet
- ▶ elle est équipée d'un accès à un internet mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.

### Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Impôt sur le revenu : mon espace particulier

Déclaration de revenus 2022 : les réponses aux principales questions que vous vous posez

La déclaration automatique des revenus : êtes-vous concerné ?

Déclaration de revenus : quelles sont les principales erreurs à éviter ?

### En savoir plus sur la déclaration de revenus 2023

Communiqué : La Direction générale des Finances publiques présente le calendrier 2023 de la campagne de déclaration des revenus <  
<https://presse.economie.gouv.fr/14032023-cp-la-direction-generale-des-finances-publiques-presente-le-calendrier-2023-de-la-campagne-de-declaration-des-revenus/>> - 14/03/2023

**X Fermer**

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

**Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !**

**Je m'abonne**

## À quoi servent vos impôts ?

Enseignement, sécurité, justice, solidarité, transports, culture, sports... Vous voulez savoir comment les impôts sont utilisés pour financer ces services que vous utilisez au quotidien ?

Rendez-vous sur le site [aquiserventmesimpots.gouv.fr](http://aquiserventmesimpots.gouv.fr)

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne



Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   

**X** Fermer

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

**Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !**

Je m'abonne